



Réf. Farde e-Assemblées : 2407789

N° OJ : 83

Projet d'Arrêté - Conseil du 14/06/2021

Objet : Convention de partenariat entre la "Fondation Boghossian" et la Ville de Bruxelles en tant que pouvoir organisateur de l'Académie Royale des Beaux-Arts - Ecole supérieure des Arts.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 7 juillet 1970 relative à la structure générale de l'enseignement supérieur;

Vu le Décret de la Communauté française du 17 mai 1999 relatif à l'enseignement supérieur artistique;

Vu le Décret de la Communauté française du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études;

Considérant que dès sa constitution en 1992, la Fondation Boghossian a notamment eu pour mission de soutenir la création artistique et l'éducation en Belgique, en Arménie et au Liban;

Considérant que dans le cadre de ce projet, la Fondation souhaite distinguer chaque année le travail de deux étudiants de l'Académie royale des Beaux-Arts - Ecole supérieure des Arts, dont la Ville de Bruxelles est le Pouvoir organisateur, diplômés de Master 2 en juin 2021, 2022 et 2023 par la remise d'un prix en argent dénommé « Prix de la Fondation Boghossian »;

Considérant les modalités reprises dans la convention en annexe;

Vu l'avis de la Section de l'Instruction publique;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE:

Article unique: la convention de partenariat entre la Fondation Boghossian et la Ville de Bruxelles en tant que pouvoir organisateur de l'Académie royale des Beaux-Arts - Ecole supérieure des Arts est approuvée.

Annexes :

[CONVENTION FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

